


Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la Gruewereck afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la livraison de matériaux et l'utilisation d'une grue mobile. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Gruewereck**
Début : **jeudi, 11 juin 2026 à 06:00**
Fin : **jeudi, 23 juillet 2026 à 17:00**
Motif : la livraison de matériaux et l'utilisation d'une grue mobile
Règlement : GRE-065-2026

Grevenmacher, le 5 juin 2026

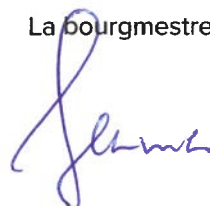
La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes